



NOTE D'ORIENTATION N° 1 : LES GÉNÉRATIONS FUTURES

RÉPONDRE AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LA POSSIBILITÉ POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR DE SATISFAIRE LEURS

OBJET

Honorer un engagement de longue date, celui de répondre aux exigences du présent tout en sauvegardant les intérêts des générations futures, et ce, en veillant à ce que nos décisions soient prises dans une perspective à long terme.

CONTEXTE

Les choix que nous faisons aujourd'hui auront des conséquences pour les 10 milliards de personnes qui doivent encore naître au cours de ce siècle, la plupart dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et que nous avons le devoir de protéger contre des préjudices prévisibles. Nous avons, aujourd'hui comme jamais, la capacité de comprendre les incidences intergénérationnelles de nos décisions, mais malgré 75 ans d'engagements à préserver l'avenir, il n'y a aucun mécanisme au niveau mondial qui permette de mettre ce que nous savons au service des décideurs. Il existe de plus en plus de pratiques, mises en place au niveau national, dont on peut s'inspirer ainsi qu'une histoire qui transcende les traditions et les cultures. Nous sommes dans une ère de menaces existentielles et le moment est venu d'honorer notre engagement.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Répondre aux besoins des générations existantes est une condition préalable à un avenir meilleur. Il est bien établi qu'il existe une transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités, dont l'inégalité de genre. Qui dit distribution équitable des chances et des moyens aujourd'hui dit amélioration des résultats demain. Les meilleures solutions aux problèmes d'aujourd'hui sont celles qui s'inscrivent dans une perspective à long terme.

« Ce que nous devons faire pour les générations futures est aussi ce que nous devons faire pour nous-mêmes. Autrement dit, il faut que les défis et les enjeux de demain soient pris beaucoup plus au sérieux... Les générations actuelles et futures bénéficieront de systèmes mondiaux plus forts qui placent le développement durable au centre de leurs préoccupations. »

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 1 des idées formulées à l'intention des États Membres ainsi que des mesures qui seront prises par le Secrétaire général.

DÉSIGNATION D'UN(E) ENVOYÉ(E) POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le Secrétaire général nommera un(e) envoyé(e) spécial(e) pour les générations futures chargé(e) de représenter et de défendre les intérêts des générations futures, d'assurer un rôle de sensibilisation sur les incidences intergénérationnelles des décisions et de faciliter la collaboration. L'envoyé(e) spécial(e) pourrait faire rapport à l'Assemblée générale.

PROSPECTIVE, DONNÉES ET SCIENCE

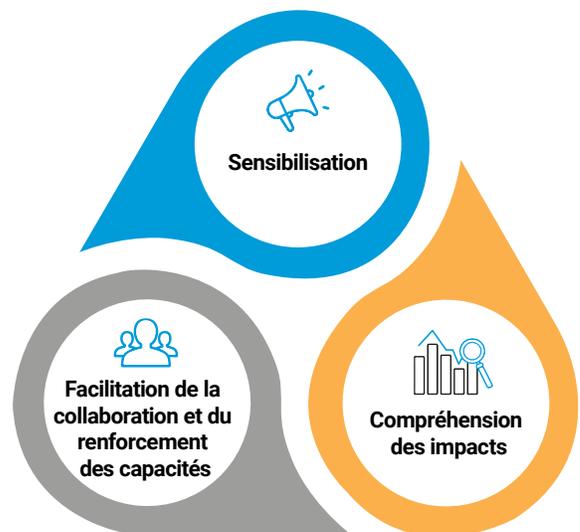
Qui dit meilleure utilisation de la prospective, des données et de la science dit meilleure évaluation des incidences futures de notre action.

DÉCLARATION SUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les États Membres pourraient adopter, dans le cadre du Pacte pour l'avenir, une déclaration dans laquelle ils confirmeraient et actualiseraient l'engagement qu'ils ont déjà pris collectivement, donneraient des détails pratiques pour le concrétiser et dresseraient la liste des questions qui sont susceptibles de toucher le plus les générations futures et où les intérêts de celles-ci devraient être consciemment sauvegardés.

CRÉATION D'UNE INSTANCE INTERGOUVERNEMENTALE

Une commission de l'Assemblée générale sur les générations futures pourrait servir de lieu de débat et de collaboration entre les États Membres et permettre de recueillir les évaluations produites par l'envoyé(e) spécial(e) sur les incidences intergénérationnelles des décisions.





NOTE D'ORIENTATION N° 2 : UNE PLATEFORME D'URGENCE

IL FAUT UNE RIPOSTE INTERNATIONALE PLUS FORTE, MULTISECTORIELLE ET FLEXIBLE FACE À DES CHOCS MONDIAUX COMPLEXES

OBJET

Mettre en place une riposte multilatérale plus structurée, prévisible et coordonnée face aux crises dont l'ampleur, la gravité et la portée seraient importantes.

CONTEXTE

Le monde a connu dernièrement des chocs aux caractéristiques nouvelles et inquiétantes : ces chocs sont davantage interconnectés et plus dangereux et leurs répercussions plus globales. À l'avenir, nous pourrions devoir faire face à des risques de pandémie, de crise climatique ou biologique, d'incident dans le cyberspace ou l'espace extra-atmosphérique, sans parler des autres risques, encore inconnus.

Les mécanismes actuels de riposte aux crises sont trop fragmentés et sectoriels pour nous permettre de réagir de manière cohérente et efficace face à des chocs mondiaux qui auraient des répercussions simultanément sur de multiples secteurs. Nous devons tirer les enseignements des chocs récents et adopter une approche différente : une approche multidisciplinaire et multipartite pouvant nous permettre de mieux riposter face aux chocs mondiaux complexes qui se produiront à l'avenir.

Nous ne savons pas quels types de chocs complexes nous pourrions connaître à l'avenir. C'est pourquoi nous avons besoin d'un mécanisme flexible. Une plateforme d'urgence ne serait pas une entité ou une institution permanente, mais un ensemble de protocoles qui pourraient être activés en cas de besoin.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les chocs mondiaux complexes frappent plus durement les plus pauvres et les plus vulnérables. De tels événements ont pour effet d'entraver encore davantage la réalisation des objectifs de développement durable, les femmes et les filles étant touchées de manière disproportionnée. Ainsi, la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a réduit à néant quatre années de progrès dans la lutte contre la pauvreté. Si la riposte menée à l'échelle mondiale était plus rapide et plus prévisible, cela permettrait d'atténuer les répercussions que les chocs pourraient avoir sur la réalisation des objectifs de développement durable.

« Seule une coopération internationale renforcée peut nous permettre d'organiser une riposte adéquate face à des chocs mondiaux complexes et l'ONU est la seule organisation ayant l'envergure et la légitimité nécessaires pour mobiliser au plus haut niveau et galvaniser toutes les énergies à l'échelle mondiale. »

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 2 des idées formulées à l'intention des États Membres, pour suite à donner.

POUVOIR PERMANENT DE CONVOQUER LA PLATEFORME D'URGENCE

Les États Membres pourraient conférer au Secrétaire général et au système des Nations Unies le pouvoir permanent de convoquer et d'activer la Plateforme d'urgence en cas de chocs mondiaux complexes dont l'ampleur, la gravité et la portée seraient importantes.

COORDINATION ET RESPONSABILITÉ

Les entités participantes s'engageraient à coopérer avec le Secrétaire général et à lui faire rapport sur la riposte menée à l'échelle du système, tout en demeurant pleinement responsables devant leurs organes directeurs respectifs de l'exécution des mandats qui leur sont propres.

EXPLOITATION DES MÉCANISMES EXISTANTS

La Plateforme d'urgence ne remplacerait pas les mécanismes existants et ne ferait pas double emploi avec eux : il s'agirait surtout d'assurer l'orchestration et la mobilisation à un haut niveau, pendant une période donnée, en rassemblant les acteurs qui ont la capacité d'apporter une contribution significative à la riposte mondiale.



LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs



NOTE D'ORIENTATION N° 3 : PARTICIPATION VÉRITABLE DES JEUNES

LA PARTICIPATION DES JEUNES EST INDISPENSABLE SI L'ON VEUT AVANCER VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE; CE SONT EUX QUI ONT LE PLUS À PERDRE SI LA SITUATION CONTINUE DE SE DÉTÉRIORER

OBJET

Rendre la prise de décision plus efficace, innovante et axée sur le long terme en faisant en sorte que les jeunes y participent de manière plus significative, ce qui aura pour effet de renforcer la confiance dans les institutions publiques et conduira à de meilleurs résultats pour toutes et tous.

CONTEXTE

Le changement dont nous avons besoin ne sera pas possible sans l'adhésion et la participation des jeunes, qui sont au nombre de 1,9 milliard et dont la plupart vivent dans des pays en développement. Les jeunes recèlent des potentialités immenses et détiennent la clé de solutions aux problèmes contemporains. L'Assemblée générale demande depuis longtemps qu'ils participent pleinement et effectivement à la vie de la société et à la prise de décision, et que l'ONU crée des mécanismes qui leur permettent d'être représentés dans tous les processus menés sous l'égide des Nations Unies. Si des mesures ont été prises, elles ne sont toujours pas suffisantes ni systématiques. Faute de mesures fortes et ciblées visant à remédier aux lacunes et aux insuffisances existantes, la participation des jeunes restera de qualité inégale, ce qui entravera la capacité des pouvoirs publics, des organismes publics et des institutions multilatérales — dont les entités des Nations Unies — de comprendre leurs préoccupations, d'en tenir compte et d'y répondre. On trouvera, dans la note d'orientation n° 3, 11 principes fondamentaux en faveur d'une véritable participation des jeunes qui soit significative.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jeunes sont les porte-flambeaux des objectifs de développement durable. Les enfants et les jeunes représentent les deux tiers des pauvres dans le monde et souffrent de manière disproportionnée du fait que les objectifs ne sont pas en voie d'être atteints. Les jeunes sont directement intéressés par la réalisation des objectifs et jouent un rôle essentiel à cet égard à la fois comme partenaires et comme participants.

« La jeunesse s'est imposée comme un moteur du changement social en se mobilisant autour de diverses causes : le climat, la justice raciale, l'égalité des genres et la dignité pour toutes et tous. »

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 3 des principes fondamentaux et des idées concernant trois domaines clés, formulées à l'intention des États Membres, pour suite à donner.

FAIRE PARTICIPER LES JEUNES À LA PRISE DE DÉCISION À TOUS LES NIVEAUX

Les États Membres peuvent s'engager en faveur d'une participation véritable des jeunes à la prise des décisions aux niveaux local, national, régional et mondial, en approuvant une norme de référence mondiale en la matière fondée sur les principes fondamentaux énoncés dans la note d'orientation, en mettant en place dans chaque pays une instance consultative nationale de la jeunesse et en établissant un cadre qui permette de suivre les progrès accomplis, notamment par la présentation de rapports réguliers à l'Assemblée générale.

AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX TRAVAUX DE L'ONU

Les États Membres pourraient veiller à ce qu'une véritable participation des jeunes devienne la norme dans tous les mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies, et ce, au moyen d'accords qui permettraient de les associer aux travaux de l'Assemblée générale, d'un statut officiel et d'un mandat plus fort pour le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, d'une implication plus forte des jeunes dans les travaux du Conseil de sécurité, d'une participation plus large dans le cadre du Programme des délégués de la jeunesse des Nations Unies à un plus grand nombre d'organes de l'ONU et d'un financement systématique visant à impulser la participation des jeunes des pays en développement.

CRÉER UNE ASSEMBLÉE PERMANENTE DES JEUNES

Les États Membres pourraient soutenir la création, à l'ONU, d'une assemblée permanente des jeunes afin d'offrir aux jeunes un espace réservé leur permettant de mieux se préparer à participer à la prise de décision et de renforcer la diversité des voix des jeunes qui s'expriment dans les instances des Nations Unies.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ

www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs

NOTE D'ORIENTATION N° 4 : AU-DELÀ DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

DÉFINIR DES INDICATEURS PLUS COMPLETS AFIN QUE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES REPOSE SUR LES BESOINS DES PERSONNES ET DE LA PLANÈTE

OBJET

Lancer une démarche visant à élaborer des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès et d'allouer les ressources sur la base d'une image plus complète de ce qui est nécessaire à la vie et au bien-être humain, plutôt que de se concentrer uniquement sur le produit intérieur brut (PIB).

CONTEXTE

Largement utilisé, le PIB est un indicateur essentiel de la croissance économique, mais il ne constitue pas une bonne mesure du véritable développement durable, car il ne tient pas compte des préoccupations environnementales et sociales (inégalités, résilience, durabilité, prestation de soins non rémunérée); il valorise perversement les externalités négatives, notamment l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité; il ne tient pas suffisamment compte des nouveaux phénomènes, comme la transition numérique et le développement des données. Nous savons depuis longtemps que nous avons besoin d'indicateurs plus précis et plus complets pour étayer l'élaboration des politiques nationales et internationales, en particulier en ce qui concerne le financement du développement. On trouvera, dans la note d'orientation n° 4, des mesures visant à aller au-delà du PIB en s'appuyant sur des initiatives connexes et en tirant parti de la prochaine révision du Système de comptabilité nationale.



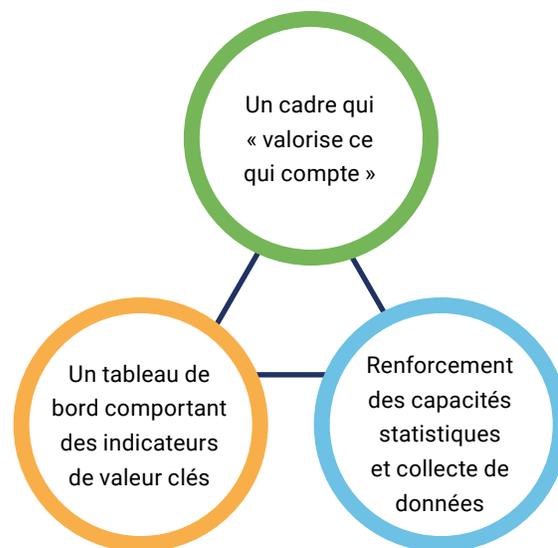
ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable ont été délibérément conçus pour remédier aux lacunes du PIB. Dans la cible 17.19 associée aux objectifs, on préconise l'établissement d'indicateurs complémentaires et un appui au renforcement des capacités dans les pays en développement. Aller au-delà du PIB peut changer fondamentalement la manière dont les gouvernements élaborent leurs politiques et impulser les investissements afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable sans laisser personne de côté.

« Nous avons besoin d'un changement de paradigme dans ce que nous mesurons comme progrès, afin de pouvoir recueillir des données sur les activités et les résultats qu'une société valorise vraiment, puis d'utiliser ces données pour mieux éclairer nos décisions politiques et financières. »

RECOMMANDATIONS

La note d'orientation n° 4 comporte trois mesures potentielles :



UN CADRE QUI « VALORISE CE QUI COMPTE »

Les États Membres peuvent confirmer l'engagement qu'ils ont pris de mettre au point, d'ici au Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024, un cadre conceptuel visant à « valoriser ce qui compte », ancré dans le Programme 2030. Ce cadre devrait être conçu en vue des réalisations suivantes : a) bien-être et moyens d'action; b) respect de la vie et de la planète; c) moins d'inégalités et plus de solidarité. Il devrait reposer sur trois éléments : a) instaurer des institutions participatives et efficaces; b) mettre en place des économies innovantes et éthiques; c) favoriser la résilience.

UN TABLEAU DE BORD COMPORTANT DES INDICATEURS DE VALEUR CLÉS

Les États Membres pourraient consentir à la création d'un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé de produire un tableau de bord comportant des indicateurs de valeur clés (10 à 20 indicateurs) et de présenter d'ici à mars 2024 les résultats aux États Membres pour qu'ils les examinent en prévision du Sommet de l'avenir.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES ET COLLECTE DE DONNÉES

Il faut des ressources pour intensifier le renforcement des capacités statistiques et la collecte de données, en particulier au niveau national, afin de soutenir les efforts visant à aller au-delà du PIB et de combler les lacunes qui existent dans les rapports ayant trait aux objectifs de développement durable.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs



NOTE D'ORIENTATION N° 5 : UN PACTE NUMÉRIQUE MONDIAL

UN AVENIR NUMÉRIQUE OUVERT, LIBRE, SÛR ET CENTRÉ SUR L'HUMAIN, ANCRÉ DANS LES DROITS HUMAINS ET PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJET

Définir des principes, des objectifs et des mesures à intégrer dans un Pacte numérique mondial, qui serait adopté au Sommet de l'avenir et viserait à exploiter les technologies numériques au profit de toutes et de tous et à mettre en place des garde-fous et une gouvernance qui en empêchent l'utilisation abusive.

CONTEXTE

Des fossés sillonnent notre monde numérique : un fossé persiste en matière d'accès au numérique si l'on prend en considération les régions, le genre, les revenus, les langues et les groupes d'âge; le fossé en matière de données se creuse au détriment des pays en développement; le fossé qui existe en matière d'innovation se traduit par une répartition très inégale de la richesse produite, qui est entre les mains d'un petit nombre de grandes plateformes et d'États. Derrière ces fossés se cache une énorme faille en matière de gouvernance.

Les nouvelles technologies sont dépourvues de garde-fous élémentaires et les administrations publiques ne sont pas bien équipées pour accompagner la transformation numérique de la société qui se produit à un rythme soutenu. Ces évolutions ouvrent des perspectives inégalées mais font peser également des risques énormes; c'est pourquoi il faut une coopération mondiale entre les différentes parties prenantes. Il est surtout urgent de combler le fossé numérique pour éviter une fracture numérique à l'échelle mondiale, de rendre l'espace en ligne ouvert et sûr pour tout le monde et d'encadrer les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est avéré que les technologies numériques ont le potentiel de faire progresser les objectifs de développement durable. Nous devons exploiter les données à grande échelle, les rendre accessibles au niveau mondial et les utiliser pour orienter l'action concernant tous les objectifs de développement durable. Par exemple, il sera essentiel d'adopter des normes mondiales en matière de données environnementales pour pouvoir agir face à la triple crise planétaire que nous connaissons.

« Nous devons de toute urgence trouver des moyens d'exploiter les technologies numériques au profit de toutes et de tous. Nous avons besoin d'accords de gouvernance nationaux et internationaux qui empêchent l'utilisation abusive des technologies. Nous devons façonner l'innovation de sorte qu'elle reflète les valeurs humaines universelles et qu'elle soit mise au service de la protection de la planète. »

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ

www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs

RECOMMANDATIONS

CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE ET CAPACITÉS

Définir des objectifs et mettre en place des politiques qui favorisent une connectivité universelle et véritablement utile, qui soit à un coût abordable, et assurer le suivi des progrès accomplis, tout en prévoyant un financement qui permette une desserte des zones difficiles à atteindre, des mesures d'éducation à la culture et aux compétences numériques et l'établissement d'un réseau de renforcement des capacités, entre autres.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accroître les investissements en faveur d'infrastructures publiques numériques sûres et inclusives en soutenant la transformation numérique, les données et l'innovation au service de tous les objectifs de développement durable.

RESPECT DES DROITS HUMAINS

Prendre des mesures visant à garantir que les engagements juridiques sont appliqués en ligne, notamment mettre en place un mécanisme consultatif sur les droits humains dans la sphère numérique, qui fournirait des conseils.

UN INTERNET INCLUSIF, OUVERT, SÛR ET PARTAGÉ

S'engager à préserver la nature libre et partagée d'Internet, afin d'éviter les fermetures généralisées de l'accès à Internet, et à s'abstenir d'endommager ou de détruire les infrastructures critiques, entre autres.

CONFIANCE ET SÉCURITÉ NUMÉRIQUES

S'attaquer à la publication de contenus en ligne préjudiciables grâce à des normes, à des orientations, à des mécanismes de contrôle et à des codes de conduite sectoriels communs, tout en respectant la liberté d'expression.

PROTECTION DES DONNÉES ET AUTONOMISATION

Donner à toutes et à tous la possibilité de gérer leurs propres données, en établissant des définitions et des normes communes, des mesures de protection juridique pour les données personnelles et la vie privée, une déclaration sur les droits relatifs aux données et des principes pour la gouvernance des données, entre autres.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Veiller à ce que l'intelligence artificielle et les autres nouvelles technologies soient sûres, soumises à un contrôle exercé par des êtres humains et régies de manière équitable et transparente. Un organe consultatif de haut niveau pour l'intelligence artificielle sera convoqué d'urgence et chargé de proposer, d'ici à la fin de l'année, des recommandations sur la gouvernance qui favoriseront l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle, dans le respect des valeurs humaines et des droits humains.

BIENS COMMUNS NUMÉRIQUES ET MISE EN ŒUVRE

Encourager une coopération soutenue entre les différentes parties prenantes grâce à l'utilisation des forums numériques existants et d'un forum annuel de la coopération numérique qui favorise les échanges, l'apprentissage partagé et l'harmonisation des mesures entre elles.



NOTE D'ORIENTATION N° 6 : L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME FINANCIER PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE QUI SOUTIENNE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ACTION CLIMATIQUE

OBJET

Refondre l'architecture financière internationale pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, rétablir la confiance et empêcher une fragmentation encore plus grande des relations financières et économiques internationales. Nous avons besoin pour cela d'une réforme ambitieuse, dont le point de départ serait l'institution d'une gouvernance économique mondiale plus inclusive, plus représentative et, en fin de compte, plus efficace.

CONTEXTE

Créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale, l'architecture financière internationale risque de ne pas surmonter l'épreuve sans précédent à laquelle elle est soumise. Plombée par des inégalités, des lacunes et des inefficacités, elle n'a pas réussi à soutenir la mobilisation d'un financement stable, pérenne et à grande échelle pour les investissements qu'il importe de consacrer à la lutte contre la crise climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable. Tous les pays n'y ont pas la même voix et les opportunités qu'elle offre ne sont pas égales pour tous; elle a conduit à l'existence d'une grande fracture financière entre les pays développés et les pays en développement.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stabilité du système international est le fondement de la croissance économique nationale et du développement durable. Les crises et les chocs financiers ont réduit à néant les progrès sociaux qui avaient été accomplis, provoquant un accroissement de la pauvreté et de la faim. Le coût élevé du service de la dette peut avoir pour conséquence une réduction des dépenses en faveur de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et d'autres priorités sociales.

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 6 des mesures concernant six domaines :

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'architecture financière internationale doit être le reflet des réalités et des besoins d'aujourd'hui en termes de structure et de capital.

Les conseils d'administration des institutions financières internationales devraient : a) rendre plus démocratiques les règles encadrant le nombre de voix et la prise de décision, par exemple au moyen de l'adoption de la règle de la double majorité; b) dissocier l'accès aux ressources de la capacité à payer et faire en sorte que l'accès aux ressources soit déterminé à la fois en fonction des revenus et des vulnérabilités.

Les États Membres devraient mettre en place un organe de coordination des décisions économiques qui œuvrerait en faveur d'une économie mondiale plus durable, plus inclusive et plus résiliente et qui pourrait prendre la forme d'un sommet biennal.

ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET COÛT DES EMPRUNTS SOUVERAINS

Les créanciers et les débiteurs devraient : a) faire preuve de plus de transparence; b) améliorer les contrats de dette (en y incorporant notamment des clauses conditionnant le remboursement à la situation de l'État, comme les ouragans); c) réviser les principes d'emprunt et de prêt responsables pour prendre en considération l'évolution de l'environnement mondial.

Le Fonds monétaire international (FMI) et les agences de notation devraient améliorer les analyses du degré d'endettement tolérable et les notations de crédit; il s'agit notamment de faire la distinction entre les crises de liquidités et les crises de solvabilité, de tenir compte des risques à long terme et des investissements en faveur des objectifs de développement durable et de la résilience, et de prendre en considération les besoins liés au financement des objectifs. Les bailleurs de fonds devraient renforcer le soutien apporté en vue d'améliorer la capacité de gestion de la dette.

Les États Membres devraient adopter une solution en deux temps pour rendre la restructuration de la dette plus efficace et plus équitable et soutenir les pays à faible revenu et les pays vulnérables à revenu intermédiaire qui en ont besoin : a) créer un mécanisme pour la renégociation de la dette visant à remédier à la lenteur des progrès concernant le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette, en confiant le traitement de la dette à un organe d'experts et en facilitant un traitement comparable; b) à moyen terme, établir une autorité chargée de la dette souveraine, indépendante des intérêts des créanciers et des débiteurs, afin de mettre solidement en place un système efficace d'insolvabilité.

FINANCEMENT PUBLIC INTERNATIONAL

Les actionnaires des banques multilatérales de développement devraient faire : a) porter à 1 % du PIB mondial les prêts accordés par les banques multilatérales de développement (les faisant passer de 500 milliards à 1 000 milliards de dollars par an), grâce à une augmentation de la dotation en capital versé, à une utilisation plus efficace du bilan financier et à une réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS); b) améliorer les conditions d'emprunt des banques multilatérales de développement, en proposant des financements abordables à très long terme, assortis de clauses conditionnant le remboursement à la situation de l'État emprunteur, et augmenter le nombre de prêts en monnaie locale; c) aligner pleinement les modèles de fonctionnement des banques multilatérales de développement sur les objectifs de développement durable et supprimer progressivement le financement des combustibles fossiles; d) accroître le financement de l'action climatique en complément du financement du développement et l'assortir d'un nouveau cadre comptable qui permette de mieux mesurer l'additionnalité; e) augmenter les ressources concessionnelles, y compris les contributions de l'Association internationale de développement, et envisager la mise en place de mécanismes de financement internationaux permanents (par exemple, des redevances sur le transport maritime), et prendre systématiquement en compte la vulnérabilité dans toutes ses dimensions dans les critères d'allocation, en allant au-delà du PIB; f) élaborer de nouveaux cadres pour déterminer quand et comment augmenter l'effet de levier du financement privé afin de maximiser l'impact sur le développement



durable; g) utiliser plus efficacement le système des banques de développement pour accroître les prêts et l'impact sur le développement durable (par exemple, créer un fonds commun d'assurance ou de réassurance pour gérer plus efficacement les risques, tels que les risques de change, dans l'ensemble du système).

FILET DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE MONDIAL

Le Conseil des gouverneurs du FMI devrait : a) repenser les DTS de sorte qu'ils soient émis plus systématiquement de manière contractuelle ou en réponse à des chocs; b) allouer les DTS en fonction des besoins et des vulnérabilités afin de cibler les pays qui ont réellement besoin de liquidités (cela pourrait se faire au moyen d'un accord *ex ante*).

Le Conseil d'administration du FMI devrait : a) assouplir les prêts du FMI et supprimer les commissions additionnelles; b) mettre en place un mécanisme multilatéral de swaps de devises.

Pour lutter contre la volatilité des marchés de capitaux, les principales économies devraient : a) renforcer la coordination macro-économique, par exemple en la confiant à la réunion des Ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20; b) jouer un rôle actif dans la réduction de la volatilité des sorties de capitaux lorsqu'ils en sont la source.

Tous les pays en développement devraient avoir accès à l'ensemble des outils de gestion du compte de capital.

RÈGLES DU SYSTÈME FINANCIER

Les décideurs et législateurs devraient : a) repenser la réglementation pour faire face aux risques de stabilité et d'intégrité financières tenant aux institutions financières bancaires et non bancaires; b) s'attaquer au court-termisme excessif qui passe par les réglementations et incitations fiscales; c) réduire l'écoblanchiment en renforçant et en rendant obligatoire la communication, par les entreprises, d'informations

sur la durabilité; d) repenser les réglementations, normes et pratiques du marché afin de placer les objectifs de développement durable et l'action climatique au cœur du fonctionnement des marchés.

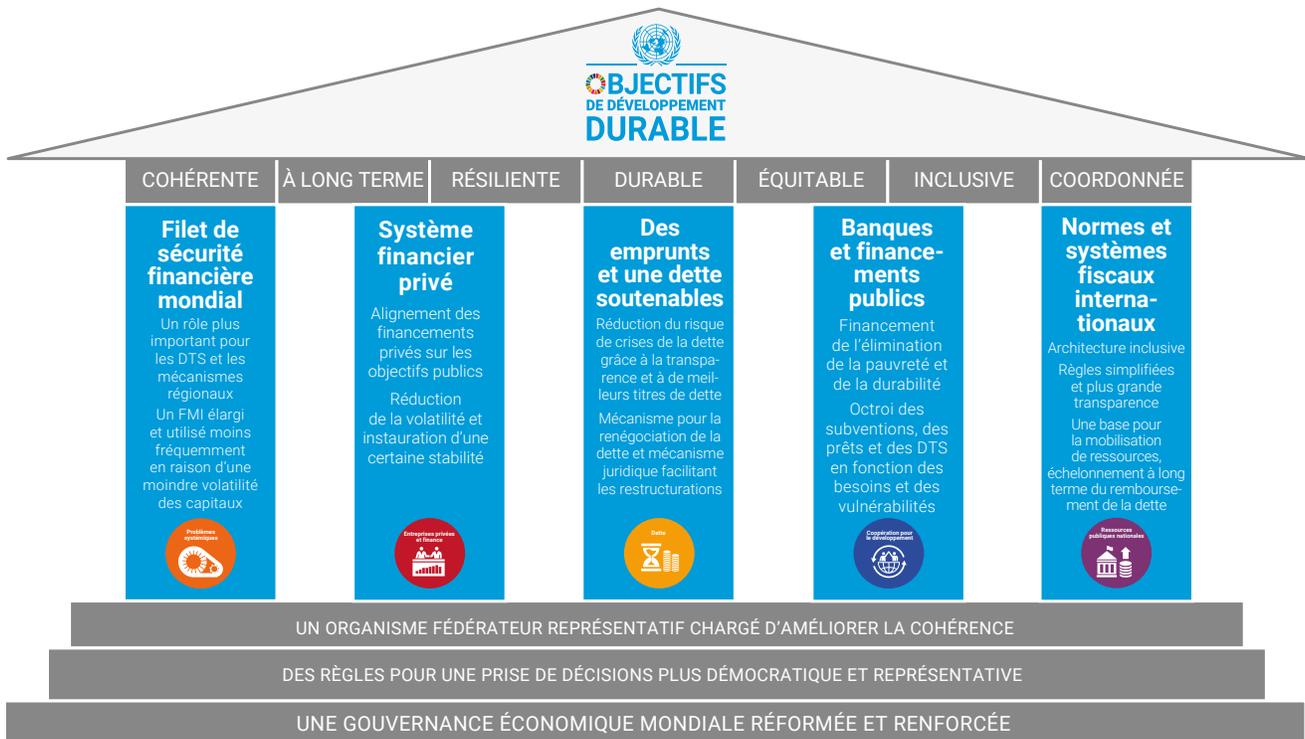
Les acteurs du marché devraient : a) établir des indices et des notations de crédit à longue échéance qui soient en accord avec les objectifs de développement durable et le principe de résilience; b) s'attaquer au court-termisme excessif qui passe par les rémunérations et d'autres types d'incitation.

Les décideurs devraient : a) demander à chaque institution faisant partie de l'architecture financière internationale d'établir des plans de transition clairs axés sur les objectifs de développement durable; b) concevoir des politiques qui établissent des liens entre rentabilité et durabilité de sorte que les externalités soient correctement reflétées dans les prix; c) incorporer pleinement l'intégrité financière dans les systèmes de réglementation, y compris les normes mondiales que doivent suivre les professionnels.

ARCHITECTURE FISCALE MONDIALE

Les États Membres devraient : a) réfléchir aux moyens de rendre la coopération fiscale internationale pleinement inclusive et plus efficace, y compris la possibilité d'élaborer, à l'ONU, un cadre ou un instrument de coopération fiscale internationale; b) simplifier les règles fiscales mondiales (au moyen de taxes sur les services numériques et de retenues à la source, par exemple) et relever le taux plancher de l'impôt mondial sur les bénéfices des sociétés, ce qui peut bénéficier aux administrations fiscales des pays en développement qui manquent de ressources; c) instituer des cadres mondiaux de transparence fiscale et d'échange d'informations qui bénéficient à tous les pays.

[LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ](http://www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs)
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs





NOTE D'ORIENTATION N° 7 : L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

MAXIMISER LES AVANTAGES DES ACTIVITÉS SPATIALES TOUT EN RÉDUISANT LE PLUS POSSIBLE LES RISQUES

OBJET

Faire des propositions en matière de gouvernance afin que nous puissions bénéficier équitablement d'un meilleur accès à l'espace extra-atmosphérique et de l'augmentation du nombre des opérations qui y sont menées, et ce, pour atteindre les objectifs de développement durable, sans toutefois méconnaître les risques potentiels.

CONTEXTE

On peut observer des évolutions majeures dans le domaine spatial, qui se traduisent notamment par le nombre toujours plus important d'objets en orbite, le niveau d'activité commerciale et les intentions affichées par des acteurs publics et privés de reprendre l'exploration de l'espace lointain. Grâce aux progrès technologiques et à la chute des coûts, cette tendance va s'accélérer et présenter à la fois des risques et des opportunités, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de durabilité. Citons, parmi les problèmes précis rencontrés, l'absence de coordination du trafic spatial, l'accumulation de débris spatiaux, les questions liées à la possible exploitation des ressources et l'éventualité d'un affrontement militaire. Les mécanismes de gouvernance de l'espace, qui sont en vigueur, couvrent des aspects importants des questions relatives à la durabilité et à la sécurité respectivement, mais il y a des domaines qui méritent d'être développés, notamment la participation plus large des parties intéressées.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités spatiales sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable, à tel point que près de 40 % des cibles associées aux objectifs dépendent, pour leur réalisation, des systèmes d'observation de la Terre et des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Grâce à la technologie et aux applications satellitaires, les scientifiques peuvent, par exemple, surveiller la situation météorologique, les variations de température et les changements côtiers, ce qui permet d'éclairer les politiques énergétiques et climatiques, de soutenir les efforts de gestion des catastrophes, de faciliter une connectivité accrue et de créer des systèmes de navigation mondiaux. L'exploration, les sciences et les technologies spatiales constituent des outils indispensables à l'élaboration de solutions de développement à long terme et peuvent promouvoir véritablement le développement de tous les pays et régions du monde.

ENJEUX LIÉS À L'ESPACE



Coordination du trafic spatial



Débris spatiaux



Exploration des ressources spatiales



Prévention des conflits

« Au cours de ces dix dernières années, nous avons assisté à une transformation radicale en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Il est de notre responsabilité commune de faire en sorte qu'une gouvernance efficace soit en place pour stimuler l'innovation et atténuer les risques. »

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 7 des idées formulées par le Secrétaire général à l'intention des États Membres, pour examen et suite à donner.

VIABILITÉ DES ACTIVITÉS SPATIALES

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait mettre au point un régime unifié ou des cadres distincts liés à la viabilité des activités spatiales, qui se renforceraient mutuellement, afin de favoriser la transparence, le renforcement de la confiance et l'interopérabilité des opérations spatiales dans l'orbite terrestre et au-delà. Les questions à examiner concernent notamment la gestion du trafic spatial, le retrait de débris et les activités liées aux ressources spatiales.

Le Comité devrait instaurer un mécanisme international chargé d'en coordonner la mise en œuvre, assorti d'une enceinte permettant d'associer plus largement les parties prenantes.

SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS SPATIALES

Les États Membres devraient élaborer des normes, règles et principes internationaux permettant de parer aux menaces pesant sur les systèmes spatiaux et, sur cette base, entamer des négociations sur un traité de paix, de sécurité et de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

APPROCHES INCLUSIVES DE LA GOUVERNANCE

Les États Membres devraient s'interroger sur la manière de faciliter la participation des acteurs commerciaux, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes aux travaux des mécanismes intergouvernementaux liés à l'espace. Les organes de l'ONU devraient garantir une participation égale des femmes.

AMÉLIORATION DE LA COLLABORATION AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Les entités des Nations Unies devraient resserrer leur collaboration, notamment dans le cadre de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), en vue de mieux se concerter pour mettre en commun des données, renforcer les capacités du système et coopérer aux fins de l'acquisition d'informations spatiales, afin d'accélérer l'utilisation des biens spatiaux au service des objectifs de développement durable. Elles devraient promouvoir la participation des femmes à égalité dans le secteur aérospatial.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs



NOTE D'ORIENTATION N° 8 : INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

ORIENTER L'ACTION EN VUE DE RENFORCER L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

OBJET

Expliquer comment les menaces qui pèsent sur l'intégrité de l'information influent sur les questions mondiales, nationales et locales et exposer les principes potentiels d'un code de conduite destiné à guider les États Membres, les plateformes numériques et les autres parties prenantes dans les efforts qu'ils déploient pour rendre l'espace numérique plus inclusif et plus sûr pour toutes et tous.

CONTEXTE

Les plateformes numériques sont des outils essentiels qui transforment les interactions sociales, culturelles et politiques partout dans le monde, en mettant en relation des citoyens préoccupés par des questions importantes. Grâce à elles, l'ONU informe le grand public et dialogue directement avec les personnes qui œuvrent en faveur de la paix, de la dignité et de l'égalité sur une planète saine. Cependant, ces mêmes plateformes ont aussi révélé un pan plus sombre de l'écosystème numérique. Elles favorisent la propagation rapide de mensonges et de discours de haine qui font beaucoup de mal partout dans le monde. L'optimisme quant au potentiel des médias sociaux en matière de mise en relation et de dialogue entre les personnes a été tempéré par la désinformation, la désinformation et les discours haineux qui sont sortis des marges de l'espace numérique et se sont banalisés.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité de l'information peuvent nuire à la réalisation des objectifs de développement durable. Les répercussions des discours de haine, de la désinformation et de la désinformation en ligne se manifestent dans le monde entier, et ce, même dans les domaines de la santé, de l'action climatique, de la démocratie et des élections, de l'égalité des genres, de la sécurité et de l'action humanitaire. Le renforcement de l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques est une priorité absolue pour la communauté internationale, dans la mesure où cela donnera un coup de fouet aux efforts visant à créer un avenir durable et à ne laisser personne de côté.

« Les idées fondamentales mises en avant dans la présente note d'orientation montrent que la voie vers un renforcement de l'intégrité de l'information doit être centrée sur les droits humains, faire intervenir plusieurs parties prenantes et tenir compte de dimensions multiples. »

RECOMMANDATIONS

CODE DE CONDUITE

Le Secrétariat de l'ONU engagera de vastes consultations multipartites en vue de l'élaboration d'un code de conduite des Nations Unies portant sur l'intégrité de l'information diffusée sur les plateformes numériques, lequel prévoirait aussi des mécanismes de suivi et d'application. Le code reposerait sur les principes suivants : engagement envers l'intégrité de l'information, respect des droits humains, appui aux médias indépendants, amélioration de la transparence, moyens d'action pour les utilisateurs, renforcement de la recherche et de l'accès aux données, montée en puissance des réponses apportées, mesures de dissuasion fortes et renforcement de la confiance et de la sécurité. Les États Membres et les autres parties prenantes seront invités à appliquer le code à titre volontaire.

ÉTUDES APPROFONDIES

Pour soutenir et éclairer l'élaboration du code, on pourrait mener des études approfondies afin de mieux appréhender l'intégrité de l'information dans le monde, en particulier dans les régions moins prises en compte dans la recherche.

CAPACITÉ SPÉCIALISÉE AU SECRÉTARIAT DE L'ONU

Le Secrétaire général mettra en place une capacité spécialisée au Secrétariat de l'ONU pour intensifier la réponse apportée à la désinformation, à la désinformation et aux discours de haine en ligne, qui nuisent à l'exécution des mandats de l'Organisation et à ses priorités de fond, élaborer des stratégies de communication adaptées afin d'anticiper ou d'atténuer rapidement les menaces avant qu'elles ne fassent du tort en ligne et hors ligne, soutenir le renforcement des capacités du personnel des Nations Unies et des États Membres et appuyer les efforts déployés par les États Membres, les plateformes numériques et d'autres parties prenantes pour se conformer au code et en appliquer ses dispositions.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ

www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs



NOTE D'ORIENTATION N° 9 : UN NOUVEL AGENDA POUR LA PAIX

MENER UNE ACTION COLLECTIVE POUR PROMOUVOIR LA PAIX ET PRÉVENIR LES CONFLITS DANS LES DOMAINES TRADITIONNELS ET LES NOUVEAUX DOMAINES DE CONFLIT POTENTIELS

OBJET

Traiter de la manière dont les États Membres peuvent gérer la concurrence, trouver des solutions pragmatiques aux problèmes mondiaux et rendre le système de sécurité collective plus efficace dans un monde en transition vers un nouvel ordre mondial. On trouvera, dans la note d'orientation n° 9, 12 actions visant à prévenir, à gérer et à régler les conflits et à renforcer le système de sécurité collective.

CONTEXTE

La dynamique du pouvoir est devenue de plus en plus fragmentée compte tenu de l'émergence de nouveaux pôles d'influence, de la formation de nouveaux blocs économiques et de la redéfinition des axes de contestation. Le conflit nucléaire fait de nouveau partie du discours public. Nous sommes face à un tissu de menaces : la nature changeante du paysage des conflits, la persistance de la violence, la militarisation potentielle des nouvelles technologies, la montée des inégalités, le rétrécissement de l'espace de participation citoyenne et l'urgence climatique. Nous sommes également face à un défi normatif de taille, qui se manifeste par des violations de la Charte des Nations Unies et un recul des droits humains, notamment des droits des femmes. La coopération internationale est essentielle si l'on veut s'attaquer véritablement à ces menaces. La note d'orientation expose une vision unificatrice du multilatéralisme, fondée sur la nécessité, pour les États Membres, de dépasser ce qui les divise actuellement pour voir les intérêts qu'ils ont en partage.

LES PRINCIPES D'UNE VÉRITABLE SÉCURITÉ COLLECTIVE

La confiance. La coopération internationale repose avant tout sur la confiance : on attend des États qu'ils respectent leurs engagements. Les mécanismes de renforcement de la confiance peuvent être d'une grande utilité en la matière. Il peut s'agir de « téléphones rouges » pour la gestion des crises, de la surveillance de cessez-le-feu ou d'accords bilatéraux de maîtrise des armements assortis de dispositions de vérification, ainsi que d'organisations et de cadres régionaux.

La solidarité. La communauté des nations a le devoir collectif de soutenir celles et ceux qui sont dans le besoin. La solidarité, ce n'est pas de la charité, mais la reconnaissance que les injustices passées et présentes doivent être réparées, qu'il s'agisse de l'héritage du colonialisme et de l'esclavage, de l'architecture financière internationale qui est profondément injuste ou des structures de paix et de sécurité actuelles qui sont anachroniques.

L'universalité. Deux des principes fondateurs de l'ONU sont l'égalité souveraine de tous ses membres et le fait que tous les États doivent s'acquitter de bonne foi des obligations que leur impose la Charte des Nations Unies. Cela signifie que la prévention des conflits et des violences doit être considérée comme une obligation universelle, non sélective, applicable à tous les pays, qui doivent s'abstenir de pratiquer le « deux poids deux mesures ».

LE MULTILATÉRALISME DANS UN MONDE EN TRANSITION

Les États Membres doivent trouver de nouveaux moyens d'agir collectivement et de coopérer en appliquant les mesures fondamentales suivantes : respecter la Charte et le droit international; mettre la diplomatie au service de la paix; faire de la prévention une priorité; reconstruire les mécanismes de gestion des différends; consolider les cadres régionaux; placer l'action nationale au centre; adopter des approches axées sur l'être humain; éliminer la violence sous toutes ses formes; donner la priorité à des solutions globales plutôt qu'à des mesures de sécurité; démanteler les structures de pouvoir patriarcales; faire en sorte que les jeunes aient leur mot à dire sur leur avenir; impulser le financement de la paix; renforcer la boîte à outils aux fins du multilatéralisme en réseau; veiller à ce que le Secrétariat de l'ONU soit efficace et impartial.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est indispensable d'assurer la pleine et entière réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la fois pour lui-même et parce que le développement durable est en définitive la seule façon de remédier aux causes interdépendantes et multidimensionnelles de la violence et de l'insécurité. La prévention et le développement durable sont interdépendants et se renforcent l'un l'autre.

Seuls 12 % des objectifs de développement durable sont en voie d'être atteints. Les populations doivent être au cœur de l'action menée pour assurer le développement, vaincre la pauvreté et réduire les risques de conflit et de violence découlant des inégalités, de la marginalisation et de l'exclusion.

RECOMMANDATIONS

RISQUES STRATÉGIQUES ET DIVISIONS GÉOPOLITIQUES

Action 1. Éliminer les armes nucléaires tout en renforçant les normes et les mécanismes de lutte contre leur propagation et leur emploi.

Action 2. Renforcer la diplomatie préventive pour améliorer les relations géopolitiques et géoéconomiques et se prémunir contre les incidents qui pourraient survenir dans de nouveaux domaines de conflit potentiels, en faisant davantage appel à l'ONU et aux bons offices du Secrétaire général.

PRÉVENTION DES CONFLITS ET DE LA VIOLENCE ET PÉRENNISATION DE LA PAIX

Action 3. Changer la manière dont les pays conçoivent la prévention et la pérennisation de la paix en invitant tous les États à élaborer des stratégies nationales de prévention et en investissant dans les capacités nationales de prévention et les infrastructures pour la paix.



Action 4. Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable afin de remédier aux causes profondes de la violence et de l'insécurité grâce à la mise en œuvre de moyens de développement dont on sait qu'ils fonctionnent, à de nouvelles manières de protéger les moyens de subsistance et d'assurer une protection sociale et à l'alignement des mécanismes de financement internationaux.

Action 5. Transformer les dynamiques de pouvoir genrées dans le domaine de la paix et de la sécurité par des mesures concrètes visant à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décision, l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le genre et un financement durable, prévisible et flexible en faveur de l'égalité des genres.

Action 6. Tenir compte des liens qui existent entre le climat et la paix et la sécurité en veillant à ce que l'action climatique et la consolidation de la paix se renforcent l'une l'autre et à ce que le Conseil de sécurité prenne systématiquement en compte les répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans les mandats des opérations de paix et dans l'examen des questions dont il est saisi et portant sur tel ou tel pays ou telle ou telle région, et en créant un groupe d'experts en action climatique, résilience et consolidation de la paix, qui serait sous l'égide du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un nouveau guichet du Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que des centres régionaux.

Action 7. Réduire le coût humain des armes : mieux protéger les civils dans les zones peuplées, assurer l'universalité des traités interdisant les armes inhumaines et de nature à frapper sans discrimination, réduire les dépenses militaires, redoubler d'efforts pour limiter les armes classiques, allouer davantage de ressources à la prévention et aux infrastructures et services sociaux, empêcher les terroristes et les autres groupes armés non étatiques d'utiliser des engins explosifs improvisés et freiner la prolifération des armes légères et de petit calibre et des munitions.

RENFORCEMENT DES OPÉRATIONS DE PAIX ET IMPOSITION DE LA PAIX

Action 8. Renforcer les opérations de paix et les partenariats : déployer des opérations de paix sur la base et à l'appui d'un processus politique clairement défini, assorties de mandats réalistes, tout en tirant parti des capacités civiles ainsi que de l'innovation, des données et des technologies numériques, mettre en place de véritables stratégies de transition et de retrait, et faire en sorte que le maintien de la paix soit plus souple et à même de s'adapter, en s'appuyant sur l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Action 9. Œuvrer à l'imposition de la paix : lorsque des mesures d'imposition de la paix s'avèrent nécessaires, autoriser le déploiement d'une force multinationale ou d'une mission d'imposition de la paix par des organisations régionales et sous-régionales, apporter un appui direct à l'opération si elle est menée par des pays ou des organisations régionales qui ne disposent pas des capacités nécessaires, mener parallèlement à toute mission d'imposition de la paix des initiatives politiques inclusives visant à promouvoir la paix et d'autres mesures non militaires, garantir les principes de responsabilité et de justice dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et soutenir les opérations antiterroristes par l'intermédiaire de groupes d'action stratégique avec l'aide du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

Action 10. Prêter appui aux opérations de soutien de la paix de l'Union africaine et des organisations sous-régionales : veiller à ce que les opérations autorisées en vertu des Chapitres VII et VIII de la Charte des Nations Unies disposent des ressources dont elles ont besoin; les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des organisations sous-régionales doivent être financées systématiquement.

NOUVELLES APPROCHES DES QUESTIONS DE PAIX ET NOUVEAUX DOMAINES DE CONFLITS POTENTIELS

Action 11. Empêcher la militarisation des nouveaux domaines et promouvoir l'innovation responsable.

Le cyberspace. Déclarer que les infrastructures indispensables à la fourniture des services publics et au fonctionnement de la société ne sauraient être la cible d'activités numériques malveillantes et mettre en place un mécanisme multilatéral indépendant permettant d'amener les États qui feraient une utilisation malveillante du cyberspace à en réprendre.

L'espace extra-atmosphérique. Élaborer des normes, règles et principes internationaux permettant de parer aux menaces pesant sur les systèmes spatiaux et entamer des négociations sur un traité de paix, de sécurité et de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les systèmes d'armes létaux autonomes. Conclure, d'ici à 2026, un instrument juridiquement contraignant en vue d'interdire les systèmes d'armes létaux autonomes qui ne peuvent être utilisés dans le respect du droit international humanitaire et réglementer tous les autres types de systèmes d'armes autonomes.

L'intelligence artificielle. Définir des stratégies nationales pour une conception, un développement et une utilisation responsables de l'intelligence artificielle; élaborer, dans un cadre multilatéral, des normes, règles et principes venant encadrer les applications militaires de l'intelligence artificielle; arrêter un cadre mondial venant réglementer et renforcer les mécanismes qui permettent de surveiller l'utilisation des technologies guidées par les données, notamment l'intelligence artificielle, à des fins de lutte contre le terrorisme.

Les risques biologiques. Recenser les risques biologiques nouveaux et en évolution, renforcer l'anticipation, la coordination et la préparation face à de tels risques et élaborer des mesures visant à faire face aux risques liés à la biotechnologie et aux technologies d'augmentation de l'être humain appliquées dans le domaine militaire, y compris les implications des progrès de la neurobiologie et des technologies convergentes connexes.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE

Action 12. Renforcer le mécanisme chargé de la sécurité collective : faire progresser d'urgence la réforme du Conseil de sécurité, en démocratiser les procédures et veiller à ce que les mesures de sanction soient ciblées et ajustées régulièrement, revitaliser le rôle de l'Assemblée générale dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en matière de désarmement, et renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs

NOTE D'ORIENTATION N° 10 : TRANSFORMER L'ÉDUCATION

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ DE L'APPRENTISSAGE : TRANSFORMER L'ÉDUCATION POUR TRANSFORMER LE MONDE

OBJET

Présenter aux pays et à la communauté internationale de grandes orientations et une série de mesures visant à transformer les systèmes éducatifs, lesquelles s'inscrivent dans la continuité du Sommet sur la transformation de l'éducation et du rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation.

CONTEXTE

Dans un contexte mondial marqué par une richesse sans précédent et par de graves inégalités, les progrès accomplis en vue de l'accès à une éducation de qualité se sont essouffés.

Des centaines de millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés et, sur les milliards qui le sont, la plupart ne possèdent pas les connaissances les plus élémentaires. Cela est particulièrement vrai pour les plus vulnérables. En outre, les investissements dans l'éducation sont insuffisants et inéquitables. Par ailleurs, à l'heure où notre monde est aux prises avec des mutations technologiques qui se produisent à un rythme exponentiel, des défis climatiques existentiels et une polarisation croissante, nous avons besoin, plus que jamais auparavant, de systèmes éducatifs porteurs de transformation : notre avenir collectif en dépend.



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer à toutes et à tous une éducation équitable et inclusive de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie est au cœur de l'objectif de développement durable n° 4 et est indispensable à la réalisation des 17 objectifs. Si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, faire que notre monde en délitement se ressaisisse et façonner l'avenir au-delà de 2030 pour qu'il y ait plus d'égalité, de durabilité et de paix, l'éducation doit changer fondamentalement. Il est essentiel de transformer l'éducation pour garantir le droit de toutes et de tous à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit d'une condition essentielle pour bâtir des sociétés d'apprentissage et doter les personnes, les pays et la communauté internationale dans son ensemble des savoirs, savoir-faire et mentalités nécessaires pour avancer sur la voie d'un monde meilleur pour toutes et tous.

« En repensant notre façon d'apprendre, ce que nous apprenons et quand et où se déroule cet apprentissage, et en faisant évoluer les compétences, les capacités et les mentalités pour préparer un avenir durable et juste, nous pourrions créer l'impulsion dont nous avons besoin pour avancer sur la voie d'un monde meilleur pour toutes et tous. »

RECOMMANDATIONS

On trouvera dans la note d'orientation n° 10 deux recommandations à l'intention des États Membres.

UNE NOUVELLE VISION COMMUNE

Dans la recommandation qui préconise le respect des engagements pris dans le Programme 2030 et lors du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022 et la promotion, dans Un Pacte pour l'avenir, d'une nouvelle vision ouvrant la voie à des sociétés qui facilitent l'apprentissage, les États Membres sont invités à construire un système global et intégré d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie dans un monde marqué par l'incertitude, à garantir l'égalité et l'inclusion dans et par l'éducation, à faire en sorte que les programmes et méthodes d'enseignement soient adaptés au monde d'aujourd'hui et de demain, à redéfinir la profession d'enseignant pour faire en sorte que les professeurs guident les élèves et orientent le processus d'apprentissage de manière créative, à accroître l'investissement public dans l'éducation et à investir davantage dans l'éducation, de façon plus équitable et plus efficace.

UN BIEN PUBLIC MONDIAL

Dans la recommandation qui préconise de faire de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie un bien public mondial et de renforcer rapidement la coopération internationale pour transformer l'éducation et œuvrer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, les États Membres sont invités à aider les pays en développement à investir davantage dans l'éducation, à accroître les dépenses internationales en faveur de l'éducation en respectant les engagements pris auparavant en matière d'aide publique au développement (0,7 % du revenu national brut) et à porter la part de l'aide à l'éducation à 20 % de l'ensemble de l'aide publique au développement, à assurer la cohérence des grandes orientations visant à donner suite aux obligations prises à l'échelle mondiale en matière d'éducation, à développer les biens communs numériques publics et ouverts pour favoriser un accès équitable à un apprentissage numérique, à parvenir à un consensus mondial sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, à améliorer la cohérence du soutien apporté par le monde l'éducation et à renforcer la contribution qui est celle du système des Nations Unies pour le développement et du monde de l'éducation au sens large aux efforts de transformation de l'éducation dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ
www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs



NOTE D'ORIENTATION N° 11 : L'ONU 2.0

FORGER UNE CULTURE D'AVANT-GARDE ET DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES DE POINTE POUR AMÉLIORER L'IMPACT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

OBJET

Transformer le système des Nations Unies pour le doter des savoir-faire et d'une culture institutionnelle du XXI^e siècle et obtenir des résultats plus solides, mieux soutenir les États Membres et progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs de développement durable.

CONTEXTE

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030, le monde n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Pour accélérer les progrès, il nous faut repenser notre approche, recentrer nos efforts et redynamiser notre action. L'ONU 2.0 est la vision d'un système des Nations Unies modernisé, doté de compétences de pointe et d'une culture d'avant-garde qui permettent aux entités des Nations Unies de mieux contribuer à cette quête qu'est la réalisation des objectifs de développement durable. Ces transformations, qui se font en interne, s'articulent autour de cinq axes de changement.



ONU 2.0

Cinq axes de changement

L'innovation. Apprendre à amplifier les nouvelles solutions (exemple : concourir à élargir l'accès aux services de santé).

Les données. Construire des écosystèmes de données ayant un impact (exemple : concourir à augmenter les rendements grâce à une agriculture fondée sur des données).

Le numérique. Maîtriser l'impact du numérique (exemple : apporter un soutien aux plateformes d'éducation inclusive en ligne).

La prospective. Apprendre à gérer l'incertitude (exemple : aider à s'adapter à l'évolution des changements climatiques).

Sciences comportementales. Faciliter la prise de décisions plus judicieuses (exemple : contribuer à améliorer l'accès aux services sociaux).



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'évolution des savoir-faire au sein du système des Nations Unies ouvre la voie à de nouvelles approches qui favoriseront la réalisation des objectifs de développement durable. Le réseau ONU 2.0 (www.un-two-zero.network) compte plus de 500 initiatives dans le monde : les cinq axes de changement sont déjà en train de remodeler nos programmes en appui aux objectifs de développement durable, qu'il s'agisse du climat, de l'éducation, de l'agriculture, de l'égalité des genres ou d'autres domaines.

« L'ONU 2.0 passera par un renforcement de notre expertise et de notre culture – afin de bâtir un système des Nations Unies capable de mieux soutenir les États Membres au XXI^e siècle. »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La note d'orientation n° 11 décrit comment les savoir-faire et la culture du système des Nations Unies évoluent, les objectifs poursuivis et la manière dont ces transformations bénéficient aux États Membres.

UNE CULTURE D'AVANT-GARDE

Nous favorisons une culture dans laquelle les compétences modernes peuvent s'épanouir dans l'ensemble du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur la créativité, l'agilité, l'apprentissage, la curiosité, la diversité géographique, l'égalité des genres, l'inclusion, la jeunesse, la résilience, le bien-être, la durabilité et l'intégrité.

DES COMPÉTENCES DE POINTE POUR LE XXI^e SIÈCLE

En renforçant les savoir-faire au sein du système des Nations Unies en matière de données, d'innovation, de numérique, de prospective et de sciences comportementales, nous améliorons l'impact de notre action sur le terrain et améliorons le soutien apporté aux États Membres. Nous poursuivrons ces changements grâce à des approches reposant sur des cas concrets, à la participation des hauts responsables, à des réseaux de savoirs et à des partenariats.

TRANSFORMER LES CAPACITÉS SANS ACCUMULER LES STRUCTURES

Nous recalibrons, recyclons et réalignons soigneusement nos savoir-faire afin d'introduire de nouvelles compétences plutôt que d'ajouter des structures. Il s'agit notamment de soutenir la formation continue du personnel et d'adapter les rôles professionnels pour couvrir de nouveaux domaines d'expertise qui renforceront l'impact des objectifs de développement durable.

UN CHANGEMENT INTERNE PLUS RAPIDE POUR UN PLUS GRAND IMPACT EXTERNE

L'ONU 2.0 est résolument axée sur l'incitation au changement interne dans les organismes des Nations Unies. Le renforcement des capacités se traduira par un meilleur appui programmatique et opérationnel apporté aux États Membres et par des avancées collectives plus rapides dans la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble et au-delà.

UNE DIRECTION COMMUNE, UN PARCOURS UNIQUE POUR CHAQUE ENTITÉ

La transformation dans le cadre de l'ONU 2.0 mobilisera l'ensemble des entités, des hauts responsables et des collègues du système des Nations Unies. À partir de 2024, un programme économe en ressources, appelé « Accélérateur de l'ONU 2.0 », aidera chaque entité à tracer sa propre voie vers l'ONU 2.0 au cours des trois prochaines années.

LIRE LA NOTE DANS SON INTÉGRALITÉ

www.un.org/fr/common-agenda/policy-briefs